

Patrimoine

Rennes Métropole signe la convention 2023-2033 du label Métropole d'Art et d'Histoire

Nathalie Appéré, Maire de Rennes et Présidente de Rennes Métropole, et Emmanuel Berthier, Préfet de la région Bretagne et Préfet d'Ille-et-Vilaine, ont signé ce jeudi 22 juin le renouvellement de la Convention du label Métropole d'Art et d'Histoire pour une durée de 10 ans (2023-2033). Cette distinction souligne le travail mené depuis de nombreuses années en lien étroit avec les 43 communes métropolitaines et les partenaires pour mieux connaître, mettre en lumière et partager avec le plus grand nombre le patrimoine local.

De l'héritage architectural de Georges Maillols et Louis Arretche, aux œuvres d'art contemporain associées à la ligne b du métro, en passant par le patrimoine rural et les paysages de la vallée de la Vilaine, Rennes Métropole possède une identité patrimoniale riche et singulière, caractérisée par le modèle de ville archipel qui a permis de préserver les espaces naturels et agricoles des différentes communes.

« Le renouvellement du label Métropole d'Art et d'Histoire est une belle reconnaissance nationale de l'action que nous menons depuis de nombreuses années avec nos partenaires pour protéger, mettre en valeur et rendre accessible à toutes et tous les richesses culturelles, historiques et naturelles de notre territoire. Fondé sur des valeurs de solidarité, de diversité, d'accessibilité et d'innovation, l'engagement de Rennes Métropole pour son patrimoine irrigue l'ensemble des politiques publiques et participe à l'émergence d'une véritable identité commune sur le territoire, dans les 43 communes de la métropole », indique Nathalie Appéré, Maire de Rennes et Présidente de Rennes Métropole.

La nouvelle convention Métropole d'Art et d'Histoire s'articule autour de trois grands objectifs :

1. Élaborer une culture partagée dans tout le territoire autour du patrimoine et du projet urbain métropolitain ;
2. Rendre le patrimoine accessible à tous les métropolitains ;
3. Faire du patrimoine un levier de projets, de développement économique et de développement durable.



Moulin du Boël © Arnaud Loubry, Rennes Ville & Métropole

Le label, « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire »

Créé en 1985, ce label est attribué par le ministère de la Culture aux communes ou groupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur patrimoine et de leur architecture par leurs habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Initialement signée par la Ville de Rennes – un des premiers territoires labellisés – en 1986, la Convention a été renouvelée en 2005. À cette occasion, le périmètre du label a été étendu et la responsabilité de son animation a été transférée à Rennes Métropole qui exerce aujourd'hui des compétences structurantes en matière de culture, d'aménagement du territoire et de tourisme pour les 43 communes qui la composent. Outre les missions de conservation et de valorisation du patrimoine menées par la Métropole, l'extension du périmètre du label s'explique par la volonté de l'attacher à un territoire plus cohérent en termes d'histoire, d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. En effet, le patrimoine du bassin rennais s'apprécie et se comprend en considérant le rapport de Rennes avec sa campagne, et la complémentarité de ses espaces paysagers.

La dernière convention avec l'État étant arrivée à échéance, son renouvellement représente une opportunité pour Rennes Métropole de se doter d'un nouvel outil de cadrage pour sa politique patrimoniale, au service des transitions du territoire et en collaboration avec les communes.

Un engagement fort de Rennes Métropole pour son patrimoine

Un patrimoine métropolitain riche

Rennes Métropole constitue aujourd'hui un bassin de vie dense, autour duquel s'organisent des mobilités, des usages et des fonctions dans lesquels la dimension patrimoniale est importante. Depuis plus de 30 ans, le développement de la métropole rennaise repose sur le principe de « ville archipel » qui organise le développement des centralités urbaines des anciens bourgs ruraux sur le modèle de « villettes urbano-rurales » à l'encontre de l'étalement urbain.

On trouve ainsi sur le territoire des panoramas originaux faits d'une juxtaposition de strates historiques, signe d'une forte capacité de la ville à se recomposer et à absorber des éléments nouveaux, et d'une grande proximité avec la nature. L'architecture du XX^e siècle (Georges Maillols, Louis Arretche), le patrimoine des années 1950-60 marqué par la construction de grands ensembles dans un environnement rural comme Maurepas ou Villejean à Rennes, restent des marqueurs forts du paysage urbain et cohabitent avec des constructions plus récentes qui ont confirmé la place de Rennes et des communes alentour dans l'histoire de l'architecture contemporaine.

Rennes Métropole a su cultiver un rapport ville-campagne singulier, dont témoigne le patrimoine rural et paysager notable déterminé par son armature hydrographique autour de la Vilaine, ses affluents et ses canaux et la forte présence de bocage.

En tant que capitale régionale, Rennes et sa métropole sont également riches d'un patrimoine culturel immatériel multiple, fait de cultures, langues, musiques et danses bretonnes et gallèses.

Le patrimoine comme socle fondamental dans les orientations d'aménagement du territoire

La construction du projet urbain métropolitain s'appuie sur la conservation, la transformation et la mise en valeur du patrimoine, quelles que soient les échelles de projet et d'intervention, depuis les grands axes du projet urbain rennais et métropolitain et les outils stratégiques d'aménagement inscrits dans le PLUi jusqu'aux projets d'aménagement eux-mêmes (opération Rennes Centre Ancien, transformation de grands sites historiques patrimoniaux comme le Couvent des Jacobins, les portes Mordelaises, l'Hôtel-Dieu).

La mise en valeur du patrimoine naturel est également un axe fort du projet d'aménagement et d'animation du territoire avec la valorisation de grands sites paysagers d'intérêt métropolitain tels que la vallée de la Vilaine aménagée en grand parc nature et randonnée.

Enfin, au-delà des interventions à différentes échelles patrimoniales, l'aménagement du territoire est accompagné d'une politique ambitieuse de commande d'art dans l'espace public.

Rennes Métropole est également dotée d'équipements patrimoniaux (Les Champs Libres, Écomusée de la Bintinais) possédant de précieux fonds et dont le travail en faveur de la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine est reconnu au niveau national.

De nouveaux objectifs, au service du développement du territoire

La politique patrimoniale de Rennes Métropole accompagne les transitions du territoire, notamment la forte croissance démographique et les enjeux environnementaux et de sobriété foncière, avec la mise en œuvre du Zéro artificialisation nette (ZAN). Il s'agit en particulier de répondre aux enjeux suivants :

- L'accueil des nouveaux métropolitains : l'identité de la métropole rennaise se construit par l'appropriation citoyenne du récit historique et patrimonial du territoire et de ses dynamiques d'évolution ;
- Le renouvellement urbain des tissus bâtis : il est nécessaire de mieux accompagner les communes, les pétitionnaires et les acteurs de l'aménagement dans leurs projets à venir, pour garantir la conservation du patrimoine et éviter sa dénaturation ;
- La densification de l'habitat dans les centre-bourgs afin de bénéficier de la proximité des services et d'une bonne accessibilité : il est important d'améliorer la qualité du cadre de vie sur le territoire (requalification du bâti, intégration architecturale, urbaine et paysagère, valorisation du patrimoine naturel alentour...).

La nouvelle convention Métropole d'Art et d'Histoire s'articule autour de trois grands objectifs :

1. Élaborer une culture partagée dans tout le territoire autour du patrimoine et du projet urbain métropolitain ;
2. Rendre le patrimoine accessible à tous les métropolitains ;
3. Faire du patrimoine un levier de projets, de développement économique et de développement durable.

Objectif n°1 : construire un récit métropolitain avec les communes et leurs habitants afin de favoriser l'appropriation du territoire habité et de faire culture commune autour d'un socle patrimonial commun. Cette culture partagée se construit en partant du vécu des habitants et en veillant à élargir le champ des patrimoines considérés à valoriser (art et architecture du XX^e siècle, architecture rurale, patrimoine naturel, patrimoine culturel immatériel).

Il s'agit par ailleurs de renforcer l'accompagnement des projets d'aménagement et de renouvellement urbain, par la sensibilisation au patrimoine et la diffusion d'une culture architecturale, urbaine et paysagère. L'appropriation du patrimoine et la

compréhension des interventions s'adressent à tous les publics, à chaque étape de la fabrique de la ville : agents et services, acteurs de l'aménagement, élus, porteurs de projets et futurs pétitionnaires, habitants.

Le projet de sentier métropolitain est un outil majeur pour la construction de ce récit de territoire avec les habitants, associations et partenaires de Rennes Métropole, puis de son appropriation grâce à l'expérience même du cheminement à travers les patrimoines et paysages du bassin rennais. Dans un contexte de densification de l'habitat dans les centre-bourgs, ce projet favorisera l'accès à des espaces naturels partagés et contribuera à améliorer la qualité du cadre de vie dans la métropole.

Objectif n°2 : renforcer l'accessibilité de l'offre patrimoniale pour favoriser l'égalité et la reconnaissance des droits culturels, dans la poursuite des actions déjà engagées lors de la dernière convention mais également au regard des nouveaux enjeux de société :

- Diversifier les outils de médiation patrimoniale tout en ayant une attention particulière aux outils facile à lire et à comprendre, au développement numérique responsable et aux temps sans écran ;
- Développer les projets participatifs de médiation patrimoniale, tout en ayant une préoccupation pour la construction collective du patrimoine ;
- Renforcer l'action envers le jeune public, en s'appuyant notamment sur les actions d'éducation artistique et culturelle ;
- Valoriser le patrimoine, pour rendre plus visible l'action engagée en faveur de la conservation et de la valorisation de ce qui nous est transmis par les femmes et ce qui rend compte de la place des femmes dans notre héritage ;
- Protéger et transmettre les cultures et langues de Bretagne.

Objectif n°3 : mettre le patrimoine au cœur des projets urbains dans une approche durable et faire converger les enjeux de rénovation énergétique, d'évolution des usages et de mise en valeur du patrimoine, dans un souci d'accessibilité à tous. Cela implique particulièrement de :

- Intégrer les questions patrimoniales en amont des projets de restauration du patrimoine bâti et de commande d'art public, en considérant le patrimoine comme une ressource dans le projet ;
- Privilégier son entretien régulier et la mise en place de mesures préventives afin d'assurer la pérennité du patrimoine bâti et immobilier ;
- Promouvoir la connaissance et le savoir-faire sur les techniques et pratiques de la restauration du patrimoine ancien, en soutenant les associations et organismes de formation et en développant des projets d'expérimentation ;
- Valoriser l'apport des techniques constructives traditionnelles pour répondre aux enjeux de la construction contemporaine en termes de

bioclimatisme, bas carbone, matériaux biosourcés et qualité hygrothermique...

Rennes Métropole développe également une attention particulière à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel. Cette ambition est inscrite dans le projet urbain métropolitain :

- Développer une meilleure connaissance de la géographie et topographie fine du bassin rennais, s'appuyer sur cette connaissance pour les projets d'aménagement dans les paysages naturels et/ou bâtis et enclencher une action sur le long terme impliquant les paysages dans la fabrique des territoires ;
- Préserver et soutenir le développement d'un bocage dense et maillé de sorte à créer de véritables corridors écologiques fonctionnels au sein des espaces agro-naturels ;
- Renforcer le lien ville-campagne avec l'installation de pratiques agricoles expérimentales, démonstratives et pédagogiques tournées vers le public ;
- Assurer la préservation et la restauration des cours d'eau et zones humides.

Enfin, il faut souligner le rôle que peut jouer le patrimoine comme levier de développement économique dans plusieurs domaines :

- Développement de la création artistique, en intégrant la création contemporaine dans la restauration du patrimoine ;
- Mobilisation, formation, et mise en réseau des artisans du territoire autour de la restauration du patrimoine ;
- Utilisation des lieux patrimoniaux pour des projets innovants (transformation des sites patrimoniaux en tiers-lieux) ;

Renforcement de l'attractivité du territoire par la mise en valeur de quelques sites patrimoniaux remarquables, grâce au développement par Destination Rennes d'une nouvelle offre touristique de visites guidées.

Pratique

- Le dossier de synthèse de la convention 2023-2033 du label Métropole d'Art et d'Histoire est disponible en pièce-jointe.